



HANDI-PACTE OCCITANIE

*RÉADAPTATION PROFESSIONNELLE - LE RÔLE ET LA
PLACE DES ESRP DANS LES PARCOURS
PROFESSIONNELS*

JEUDI 19 FÉVRIER 2026, 10H00-12H30



Bienvenue

Quelques conseils pour le confort de tous et la fluidité des échanges



- A votre connexion, merci de nommer votre profil: Structure-Prénom-Nom
- Coupez vos micros et ne les activez que pour prendre la parole
- Des temps seront consacrés à vos questions tout au long de ce webinaire. Vous pouvez:
 - Soit poser vos questions au fil de l'eau dans le menu Q/R (Questions/Réponses)
 - Soit lever la main au moment des échanges pour demander la parole



- Ce webinaire est enregistré et sera disponible en replay
- Le support sera partagé à l'issue du webinaire

Programme du webinaire



- Actualités Handi-Pacte Occitanie
- Réadaptation professionnelle - Le rôle et la place des ESRP (établissements et services de réadaptation professionnelle) dans les parcours professionnels



Durée: 10H00-12H30

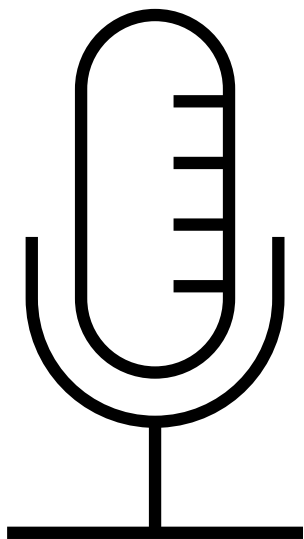
Actualités du Handi-Pacte



Marc Guerrier de Dumast

FIPHFP

Directeur Territorial Handicap FIPHFP
Occitanie



Les actualités du Handi-Pacte

La programmation à venir



[Présentiel] La mobilisation des plateformes de prêts de matériels

Date et horaire : ~~15 avril 2026 – 10h~~ (date reprogrammée en juin 2026)

Public : Référénts handicap & acteurs intervenant dans l'accompagnement des agents

Lien d'inscription : <https://forms.gle/prXqTmmSyUFMVxcQ6>

Club DRH - Construire et renforcer sa commande publique « handi-responsable » : comment recourir aux ESAT, EA et TIH ?

Date et horaire : 16 avril 2026 – 10h

Public : DRH, RRH, DGS, élus

Lien d'inscription : <https://forms.gle/Y4e9U7S1UTVe8RRH9>

[Présentiel] Atelier méthodologique : Booster l'animation des comités de pilotage handicap avec les outils d'intelligence collective

Date et horaire : 19 mai 2026 – horaire à déterminer

Public : ensemble des membres du réseau (nombre de places limitées)

Lien d'inscription : <https://forms.gle/nvBsaxCWbWrc5S7FA>

Préparation des alternances et des stages, comment sensibiliser les étudiants à l'importance de la RQTH dans le monde professionnel ?

Date et horaire : 28 mai 2026 – 10h

Public : Universités et écoles supérieures de la Région Occitanie

Lien d'inscription : <https://forms.gle/EfFG6PwcErXPVbHp9>

Club des médecins du travail et de prévention

Date et horaire : 9 juin 2026 - 11h

Public : Médecins du travail et de prévention de la Fonction Publique, équipes pluridisciplinaires, membres des services de prévention et de santé au travail (infirmiers du travail, ergonomes, psychologues...)

Lien d'inscription : <https://forms.gle/Ci71HmxL5YkdS3CG7>

Les dispositifs de recrutement et d'intégration des personnes en situation de handicap

Date et horaire : 18 juin 2026 – 14h

Public : Référénts handicap & acteurs intervenant dans l'accompagnement des agents

Lien d'inscription : <https://forms.gle/bwF4etd4sx8A98qX6>



Les actualités du Handi-Pacte

Les grandes actus



Le guide méthodologique « Elaborer et évaluer une politique handicap dans la Fonction Publique »

Le guide méthodologique « Elaborer et évaluer une politique handicap dans la Fonction Publique » est en ligne ! Ce guide vise ainsi à proposer un cadre clair et adapté à chaque contexte pour accompagner pas à pas les employeurs publics souhaitant élaborer ou évaluer leur politique handicap / convention FIPHFP, en complément des outils existant (autodiagnostic handicap du FIPHFP, autodiagnostic élaboré par le Handi-Pacte PACA,...).

Les étapes décrites – 1/ cadrer la démarche, 2/ réaliser un état des lieux quantitatif et qualitatif, 3/ élaborer un plan d'actions prospectif et chiffré proposent ainsi une méthode travail pouvant être mise en œuvre en s'appuyant sur l'implication d'une multiplicité d'acteurs : personnels de direction (DG, DGA, acteurs RH), référent handicap, managers, partenaires sociaux ou les agents eux-mêmes.

Pour retrouver le document, c'est [ici](#).

Catalogue des interventions : nouvelle version 2026

Nous vous invitons à prendre connaissance des règles précisées dans le catalogue pour chaque aide et notamment à utiliser les attestations normées. Dans un souci de conformité au règlement général sur la protection des données (RGPD), nous vous demandons de ne transmettre que les informations nécessaires à l'instruction du dossier. Veuillez notamment à ne pas rendre lisible le NIR ou numéro de sécurité sociale.

A compter du 1er janvier 2026,

- Le document à fournir permettant de justifier de la présence à l'effectif de l'agent n'est plus le bulletin de salaire mais une attestation de travail normée disponible sur le site du FIPHFP. Seule cette attestation sera prise en compte pour le traitement des demandes d'aides.
- Pour une meilleure compréhension de l'aide 18 « Dispositifs d'accompagnement pour l'emploi des personnes en situation de handicap », un complément d'information ainsi que des exemples sont formulés.
- De même, la fiche 20 « Formation destinée à compenser le handicap » se nomme désormais « Formation à l'utilisation de matériels spécifiques handicap ».

En annexe du catalogue, il est mis à disposition un exemple de chacune des attestations à utilisées lors du dépôt de demandes d'aides. Seules ces attestations seront prises en compte pour le traitement des demandes d'aides.

Pour le télécharger, c'est [ici](#).



Les actualités du Handi-Pacte

Les grandes actus



Actualisation de l'auto-diagnostic par le FIPHFP et l'Agefiph

L'Autodiagnostic Emploi & Handicap co-produit par le FIPHFP et l'Agefiph vient d'être réactualisé.

En moins de 20 minutes, cet outil gratuit, anonyme et simple d'utilisation permet de :

- Faire un état des lieux global de ses pratiques
- Piloter sa progression année après année
- Se situer par rapport à des employeurs comparables (taille, secteur, territoire)

Téléchargeable sur le site internet du [FIPHFP, espace employeurs](#)

Publication d'un guide sur la pair-aidance

A l'initiative du HandiPacte Ile-de-France, parution du Guide pratique de la pair-aidance en santé mentale Fonction publique : accompagner et soutenir les agents en situation de handicap du fait de troubles psychiques.

Téléchargeable sur le site internet du [FIPHFP, espace ressources](#).

Démarrage de la campagne de la DOETH

La campagne de déclaration de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés a ouvert le 1er février.

Employeurs publics, vous avez jusqu'au 30 avril 2026 pour la compléter. Pour vous accompagner dans la saisie de votre déclaration annuelle, le FIPHFP met à votre disposition de nombreux outils. Il proposera notamment, à partir du vendredi 13 février, des webinaires thématiques.

Des webinaires dédiés à la DOETH sont planifiés à partir du 13 février 2026.

Pour participer à une session, vous devez vous inscrire sur la plateforme dédiée et choisir la date qui vous convient : [Portail formations FIPHFP](#).

Les actualités du Handi-Pacte

Les grandes actus



Un nouveau modèle de convention FIPHFP pour les employeurs publics en 2026

Validé le 16 octobre 2025 par le Comité national du *FIPHFP*, le nouveau modèle de convention est entré en vigueur en janvier 2026. Il s'inscrit dans une **dynamique de simplification** et vise à **faciliter le conventionnement**, à **renforcer l'accompagnement** des employeurs et à **mieux soutenir les parcours professionnels** des agents en situation de handicap.

Parmi les grandes modifications apportées :

Un **forfait "primo-convention" de 10000 €** est créé afin de prendre en charge une partie du diagnostic emploi-handicap et de la préparation du plan d'actions qui mobilisent des ressources externes et/ou internes ,

Un bilan annuel allégé, reposant sur le compte-rendu du comité de pilotage et les seules données financières ;

Des indicateurs recentrés sur les parcours professionnels ;

Une plus grande souplesse de gestion,

Un taux de prise en charge uniformisé à 5 % sur l'axe « Communication, information, formation » pour toutes les conventions.

Pour plus d'informations, [cliquez ici](#).



Réadaptation professionnelle - Le rôle et la place des ESRP dans les parcours professionnels

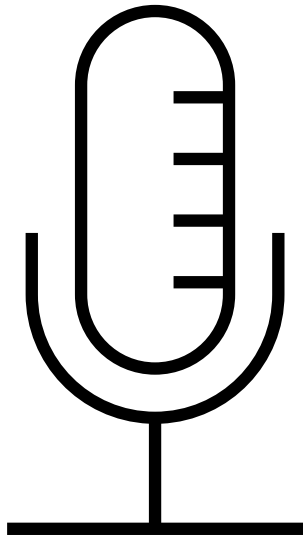


Alexia Bourit

Cabinet Amnyos

Animation du webinaire

amnyos
groupe



ESRP et réadaptation professionnelle



- Réadaptation professionnelle, de quoi parlons-nous ?
- L'offre de service des ESRP
- L'accès aux ESRP pour les agents de la fonction publique
- Paroles d'employeurs et d'agents

Les intervenants



Pierre-Yves Cade

FAGERH

Délégué régional

CRIP UGECAM Occitanie

Directeur



Yamilée Mendez

CRIP UGECAM Occitanie

Responsable des dispositifs inclusifs



Ouahiba Lagrioui

CHU de Montpellier

Chargée d'Accompagnement
Professionnel



Florence Calmes

CHU de Montpellier

Chargée
d'Accompagnement
Professionnel



Julie Veyrinas

CHU de Montpellier

Membre de la Référence
Handicap et Travail /
Assistante de Service Social
du Personnel



Frédéric Barge

CHU de Montpellier

Cadre Supérieur de Santé
Pôle Immunologie
Cancérologie Médecine
Pôle Hospitalisation à domicile





Claire Vernoux

Montpellier Méditerranée Métropole

Responsable de l'unité ingénierie de formation et école interne

Service mobilité et accompagnement professionnel

Pôle ressources humaines



Clarisse Garcia

Montpellier Méditerranée

Métropole

Assistante administrative

Service mobilité et

accompagnement professionnel

Pôle ressources humaines



Établissements et services de réadaptation professionnelle

fagerh

 GROUPE
UGECAM
Soigner, rééduquer, réinsérer : la santé sans préjugés

emploi
fiphfp
handicap

fagerh



Pierre-Yves Cade

FAGERH

Délégué régional

CRIP UGECAM Occitanie

Directeur



fagerh | Accompagner, c'est notre métier.

La Fédération des Associations, Groupements
et Etablissements pour la Réadaptation
des personnes en situation de Handicap.



1. La FAGERH : présentation de la fédération et de l'offre des ESRP

- Présentation de la FAGERH
- L'offre de services
- Présentation de la réadaptation professionnelle
-

2. L' accès aux ESRP/ESPO pour les agents de la fonction publique

- Le cadre juridique
- Le statut des agents concernés
- Pourquoi et comment mobiliser les ESRP/ESPO ?
- L'articulation des aides du FIPHFP

La fagerh: missions

Fédérer

- l'ensemble des établissements et services

Accompagner

- le réseau dans ses démarches d'adaptation, d'évolution, de développement, de transformation de l'offre

Représenter

- la fédération auprès des pouvoirs publics, au plan national, régional et départemental

Veiller

- à l'évolution permanente de la Réadaptation Professionnelle au regard des intérêts et besoins des usagers, dans le respect de leurs droits

Initier

- tout partenariat facilitant la réalisation des missions de ses adhérents

Encourager

- les relations et le travail avec d'autres réseaux, au niveau local, national et international

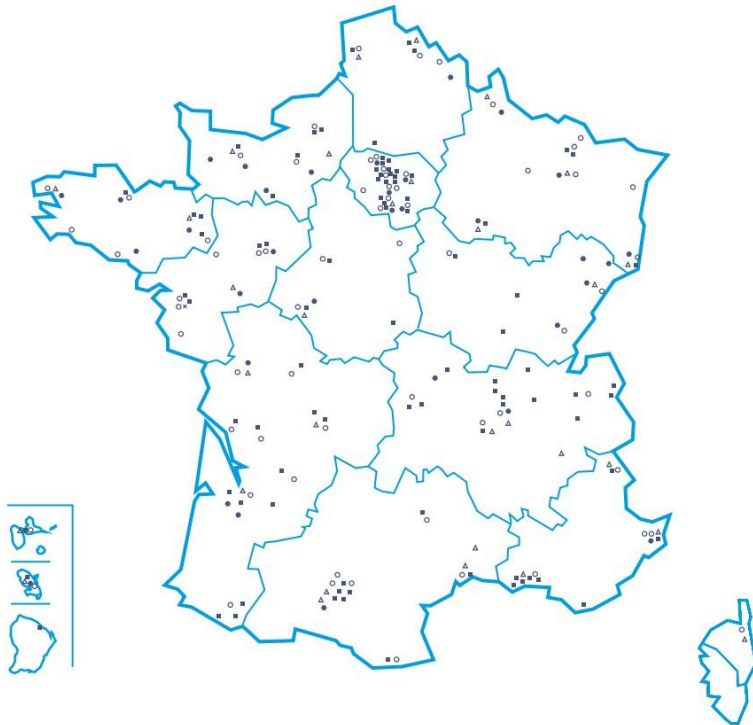
Former

- les adhérents via une offre de formations facilitant la transformation de l'offre

La fagerh : quelques données chiffrées



Une répartition nationale



Et quelques chiffres



55 associations
et organismes
gestionnaires



320 millions €/an,
financement
assurance
maladie



58 ESPO



78 ESRP



32 UEROS



20 000 personnes
accompagnées/an

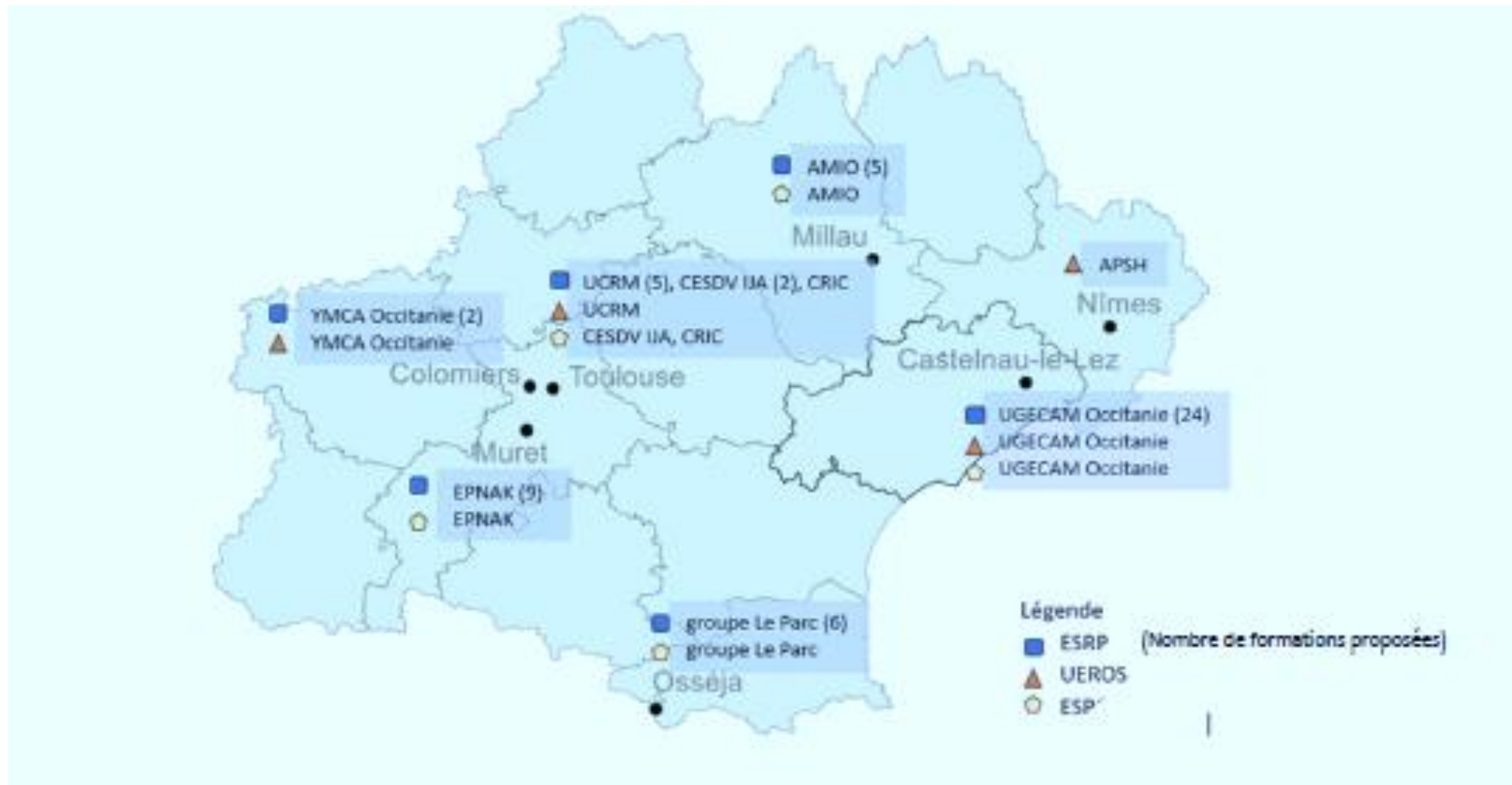


63% retrouvent un
travail dans les 12
mois



74% obtiennent un
diplôme

Implantation des établissements en Occitanie



Association Millavoise pour l'Insertion et l'Orientation AMIO

32, avenue de la République
BP 90 210
12100 MILLAU
Téléphone 05 65 61 44 00
Fax 05 65 61 44 99
Email info@2isa.com
Site internet <https://amio-millau.fr>

EPNAK Muret

23 boulevard Aristide Briand
31605 MURET
Téléphone 05 61 51 94 80
Fax 05 61 56 07 93
Email contact31@epnak.org
Site internet <https://formation.epnak.org/epnak-occitanie-muret/>

UEROS APSH 30

25, rue du Docteur Calmette
30000 Nimes
Téléphone 04.66.59.06.96.
Email contact@ueros.aphs30.org

Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle (CRIP)

435 avenue Georges Frêche
34170 Castelnau-le-Lez
Téléphone 04 67 33 18 00
Email contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr
Site internet <http://www.groupe-ugecam.fr/crip>

EPNAK Toulouse

19 place de la Croix de Pierre
31300 Toulouse
Téléphone 05 36 85 01 00
Email contact31-toulouse@epnak.org
Site internet <https://formation.epnak.org/epnak-toulouse-nord-occitanie/>

LE PARC

24, avenue de Cerdagne
66340 OSSEJA
Téléphone 04 68 04 51 48
Fax 04 68 04 62 82
Email contact.esrp@groupeleparc.fr
Site internet <http://www.groupeleparc.fr>

UCRM

28, rue de l'Aiguette
31100 TOULOUSE
Téléphone 05 62 14 95 00
Fax 05 62 14 95 95
Email contact.esrp@ucrm.fr
Site internet <https://ucrm.fr/insertion-professionnelle/etablissement-et-services-de-readaptat...>

FONDATION IJA - ESPR ESPO Déficience Visuelle

37 rue Monplaisir
31400 TOULOUSE
Téléphone 05 61 14 82 28
Email formation@ijatoulouse.org
Site internet <https://www.ijatoulouse.org/>

YMCA OCCITANIE

1, allée de la Pradine
31774 COLOMIERS
Téléphone 05 61 15 99 45
Email contactESRP@ymca-occitanie.com
Site internet <https://ymca-occitanie.com>



La réadaptation professionnelle, c'est quoi ?

Les **ESRP** proposent des parcours d'insertion vers l'emploi.

- Accompagnement médico-psycho-social par une équipe pluridisciplinaire
- Parcours modulaire, adapté et personnalisé
- Approche multimodale
- Travail en plateforme partenariale
- Ressources pour le milieu ordinaire

Les **ESPO** accompagnent les personnes dans l'élaboration d'un projet professionnel

Les **UEROS** accueillent des personnes cérébro-lésées pour un parcours d'évaluation, de réentraînement et d'orientation sociale ou professionnelle

Notre expertise

- Accompagnement médico-psycho-social par une équipe pluridisciplinaire
- Parcours modulaire, adapté et personnalisé
- Approche multimodale
- Travail en plateforme partenariale
- Ressources pour le milieu ordinaire

Les publics

- Tout handicap
- De 16 ans à 65 ans
- Personnes en situation de handicap en reconversion professionnelle
- Salariés ou fonctionnaires en risque d'inaptitude
- Travailleurs d'ESAT

Et selon les établissements ...



Apparition de nouveaux services

Prestations Evaluation Conseil	Dispositif de Formation Accompagné (DFA)
<ul style="list-style-type: none">• Evaluations préliminaires médico-psycho-sociales ou à caractère professionnel de courte durée• Permet l'analyse des besoins médico-sociaux en amont de la construction d'un parcours d'insertion	<ul style="list-style-type: none">• Modalité d'accompagnement de la réadaptation (médico-psycho-sociale)• Hors les murs, dans des organismes de formation de droit commun

Mobilisables par les employeurs

Actions dans l'emploi	Emploi Accompagné
<ul style="list-style-type: none">• Evaluations professionnelles concernant des agents publics ou des salariés exposés à un risque d'inaptitude à leur poste ou à leurs fonctions• Bilans professionnels ou de compétences• Sur financement FIPHFP ou employeur	<ul style="list-style-type: none">• Accompagnement médico-psycho-social et professionnel vers et dans l'emploi tout au long de la carrière professionnelle• Soutien et un accompagnement du salarié• Appui et un accompagnement de l'employeur

Et selon les établissements ...

Une offre de formation en apprentissage

- CFA ou UFA adossés à un établissement médico Social
- Pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap sous RQTH
- Bénéficiaire de l'apprentissage, de l'alternance et de l'expertise du plateau MPS Médico-Psycho-Social
- L'apprenti travaille en alternance au sein de l'employeur public qui l'embauche et au sein du CFA ou de l'établissement de formation où il suit ses cours théoriques

Une réponse à la politique du FIPHFP en matière d'apprentissage qui vise 6% de contrats :

- Participation aux frais de formation et à la prise en charge du coût salarial chargé
- Participation au coût d'aménagement du poste de l'apprenti etc...

Une équipe pluridisciplinaire



La personne

Son entourage familial, social,
professionnel selon ses souhaits



L'équipe pédagogique et d'insertion

Formateurs, chargés d'insertion
professionnelle, jobcoach, etc.



L'équipe médicale

Médecins, infirmières...
En lien avec le médecin du travail

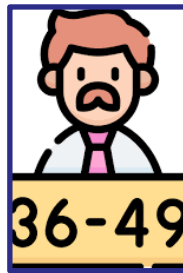


L'équipe psycho-sociale

Assistants de services sociaux,
psychologues (cliniciens du travail),
neuropsychologues, ergothérapeutes, etc.



La réadaptation professionnelle : notre public



41 ans d'âge
moyen



57% présentent 2
pathologies et plus



43% sont des
femmes



80% sont éloignés de
l'emploi depuis plus
d'un an



+ de 60% ont un
niveau d'étude \leq
niveau 3

La réadaptation professionnelle : les orienteurs



La réadaptation professionnelle : comment ?

En contactant l'établissement le plus proche



Afin d'échanger librement sur la situation en amont de toute prise de décision, tout engagement



Puis de définir un plan d'actions, avec ou sans RQTH, avec ou sans orientation de la CDAPH, en lien avec la médecine du travail, avec la MDPH, etc.



Et selon de nombreuses modalités : évaluation courte ou préorientation, formation en établissement ou accompagnée dans le droit commun, etc.



L'accès aux ESRP pour les agents de la Fonction publique

Le droit à la formation des agents de la Fonction publique



Loi du 13 juillet 1983 reconnaît un droit à la formation des agents publics et que toutes les personnes qui ont une problématique de santé ont le droit à la réadaptation professionnelle.

L'article L421-1 du code général de la Fonction publique

Le droit à la formation professionnelle tout au long de la vie est reconnu à l'agent public.

Il favorise son développement professionnel et personnel. Il facilite son parcours professionnel, sa mobilité et sa promotion ainsi que l'accès aux différents niveaux de qualification professionnelle existants.

Il permet son adaptation aux évolutions prévisibles des métiers.

Il concourt à l'égalité d'accès aux différents grades et emplois, en particulier entre femmes et hommes, et à la progression des personnes les moins qualifiées.

L'accès aux ESRP pour les agents de la Fonction publique

Le statut des agents à mobiliser

En activité

Certains agents, encore en poste sont confrontés à des restrictions d'aptitude.

Ils peuvent être orientés vers ESRP pour se reconvertir ou se préparer à un poste plus adapté.

Le congé de formation professionnelle (CFP) et congé de transition professionnelle

Permet aux fonctionnaires de suivre des formations pour réaliser un projet personnel ou professionnel

Rémunération : indemnité d'un montant de 85% du traitement indiciaire sans dépasser 2 778,62 € brut par mois

Période Préalable au Reclassement

C'est un dispositif clé pour accompagner les agents déclarés inaptes à leur poste. Ce parcours peut inclure une orientation vers un ESRP pour évaluer les compétences transférables, se former ou se réinsérer dans un autre métier compatible avec leur état de santé.

Rémunération : agent en activité dans son corps d'activité d'origine, il continue à percevoir sa rémunération habituelle.

En disponibilité

Les agents publics en disponibilité pour raisons de santé peuvent entreprendre une formation ou une réadaptation via un ESRP. Cela leur permet de préparer un éventuel retour à l'emploi ou une reconversion.

Rémunération : indemnités égales au traitement indiciaire dans l'attente de l'avis du conseil médical ou indemnités journalières de la sécurité sociale ou allocation invalidité temporaire ou allocation chômage

Congé maladie/AT/MP

Les agents en arrêt à la suite d'un accident de travail ou d'une maladie professionnelle peuvent suivre une formation ou pratiquer une activité en vue de leur réadaptation ou reconversion professionnelle sous réserve d'un avis médical favorable.

Rémunération : La rémunération d'un agent en arrêt maladie varie selon son statut, la durée et la cause de l'arrêt.

Employeurs publics – Pourquoi mobiliser les ESRP/ESPO ?



RECRUTEMENT

- Partenaire de **sourcing**
- Mise en place de **projet de formation** (classes dédiées) sur des métiers en tension
- **Intégration de stagiaires** pour des découvertes métiers

→ **ORIENTATION MDPH**



PRÉVENTION

- **Accompagnement d'un agent en difficulté** sur son poste de travail (multiples alertes managers, arrêts maladies répétés, etc.) avec une **évaluation courte** ou une pré-orientation.

→ **SANS ORIENTATION MDPH**



MAINTIEN EN EMPLOI

- **Accompagnement des agents ne pouvant plus exercer** sur leur poste de travail via l'évaluation de la situation et la proposition d'une formation adaptée.

→ **ORIENTATION MDPH**

Employeurs publics – Comment mobiliser les ESRP/ESPO ?

1. **Contact**er l'établissement le plus proche afin d'échanger sur votre besoin. (sourcing, prévention, maintien, formation etc.)



2. Définir un **partenariat** ou un **plan d'actions** au regard du besoin exprimé, avec ou sans RQTH, avec ou sans orientation de la CDAPH, en lien avec la médecine du travail, la MDPH, etc.



3. **Mise en place** d'un **plan d'action** selon de nombreuses modalités : évaluation courte ou pré orientation, formation en établissement, etc.



ESRP – L’articulation avec les dispositifs du FIPHFP

Catalogue du FIPHFP	Intitulé	Descriptif
Aide n°18	Dispositif d’accompagnement pour l’emploi des TH	Le FIPHFP participe au financement des actions de formation destinées à compenser le handicap ou s’inscrivant dans un parcours de reclassement professionnel ou d’une réaffectation pour raison de santé.
Aide n°19	Bilan de compétence et bilan professionnel	Cette aide vise à financer la mise en place d’un bilan de compétence ou professionnel pour accompagner l’agent en situation de handicap dans l’identification de ses aptitudes, potentiels et motivations professionnelles afin de définir un projet professionnel. Son montant maximum est de 2 000 euros.
Aide n°21	Formation dans le cadre de la PPR	Cette aide vise, à titre expérimental, à participer au financement des actions de formation engagées dans le cadre de la période de préparation au reclassement. Durant cette période, le fonctionnaire est en position d’activité et perçoit le traitement correspondant. Le montant maximum pris en charge au titre de la formation est de 10 000 euros

Vos questions / réponses



Vos questions



Retour d'expérience du CHU de Montpellier





Ouahiba Lagrioui

CHU de Montpellier

Chargée d'Accompagnement
Professionnel



Julie Veyrinas

CHU de Montpellier

Membre de la Référence
Handicap et Travail /
Assistante de Service Social
du Personnel



Florence Calmes
CHU de Montpellier

Chargée
d'Accompagnement
Professionnel



Frédéric Barge

CHU de Montpellier

Cadre Supérieur de Santé
Pôle Immunologie
Cancérologie Médecine
Pôle Hospitalisation à domicile



Vos questions / réponses



Vos questions



Retour d'expérience de Montpellier Méditerranée Métropole





Claire Vernoux

Montpellier Méditerranée Métropole

Responsable de l'unité ingénierie de formation et école interne

Service mobilité et accompagnement professionnel

Pôle ressources humaines



Clarisse Garcia

Montpellier Méditerranée Métropole

Assistante administrative

Service mobilité et accompagnement professionnel

Pôle ressources humaines



Yamilée Mendez

CRIP UGECAM Occitanie

Responsable des dispositifs inclusifs



Vos questions / réponses



Vos questions



**Pour aller plus loin:
quelques ressources**

Des ressources pour approfondir

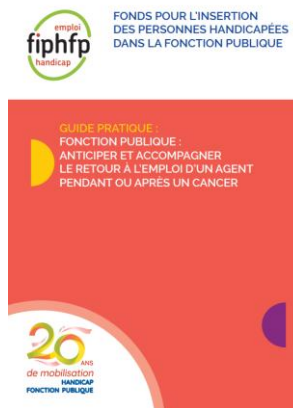
KIT PRATIQUE SUR LA PÉRIODE DE PRÉPARATION AU RECLASSEMENT (PPR)



Guide pratique du FIPHFP
Accompagner le
reclassement des agents
publics en situation de
handicap et/ou rencontrant
des problématiques de santé
dans la fonction publique



Kit pratique sur la période
de préparation au
reclassement (PPR)



Guide pratique du FIPHFP
Fonction publique: Anticiper
et accompagner le retour à
l'emploi d'un agent pendant
ou après un cancer



Guide du Ministère de la
fonction publique « Le
maintien dans l'emploi des
agents publics de l'Etat »



Des liens pour approfondir

fagerh

[Site internet de la FAGERH](#)

[Observatoire 2024 de la réadaptation professionnelle](#)

[FAQ sur la réadaptation professionnelle](#)

[Liste des établissements et dispositifs pour la réadaptation professionnelle des travailleurs handicapés : formations, préorientations, accompagnement vers l'emploi en Occitanie](#)



[Site internet du CRIP Occitanie](#)

Mail: contact.crip@ugecam.assurance-maladie.fr

Tel: 04 67 33 18 00

435 Avenue Georges Frêche CS 10010

34173 Castelnau-Le-Lez



Les prises en charges du FIPHFP pour accompagner la reconversion professionnelle

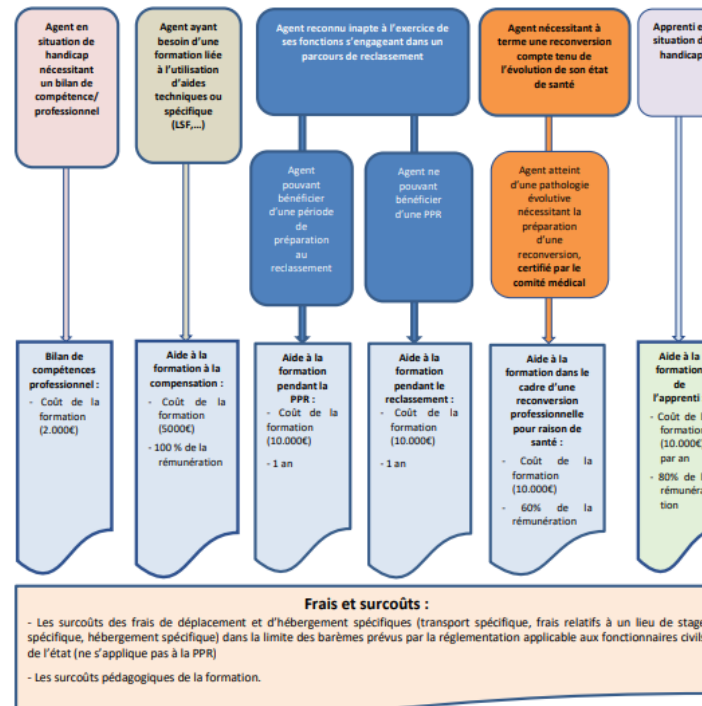


Catalogue des interventions 2026 (pages 106 et suivantes)

Les aides à la formation des personnes en situation de handicap

Le FIPHFP participe au financement des actions de formation destinées à compenser le handicap ou s'inscrivant dans un parcours de reclassement professionnel ou d'une réaffectation pour raison de santé.

Les employeurs peuvent également recourir à des aides intermédiaires telles que la PSOP (Prestation Spécifique d'Orientation Professionnelle) et peuvent également s'appuyer sur le réseau Comète.





Conclusion

Conclusion



Votre avis nous intéresse: merci de consacrer dès à présent 1 mn à compléter le questionnaire d'évaluation de ce webinaire



[Evaluation] Réunion des référents handicap - Le rôle et la place des ESRP dans les parcours professionnels - 19 février - 10h - Google Forms



Merci pour votre participation